

## Circulaire d'information N° 2 15 Janvier 2018

JURIDIQUE

Indice de référence des loyers  
4ème trimestre 2017

Augmentation des loyers

L'indice de référence des loyers (nouvelle version) est applicable depuis le 10 février 2008 aux locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, c'est-à-dire essentiellement aux locaux à usage d'habitation principale ou à usage mixte professionnel et d'habitation, ainsi qu'aux locations meublées.

L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat (J.O. du 9 février 2008) a modifié l'indice de référence des loyers (IRL). Le nouvel IRL correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers (IPCL).

L'indice de référence des loyers (IRL) pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 a été publié par l'INSEE le 12 janvier 2018 ; sa valeur est de **126,82**, soit une variation annuelle de **1,05 %**.

